

Conseil Economique et Social de Haute-Normandie

Session du 15 juin 2010

**AVIS SUR LE SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE LA FORMATION EN
HAUTE-NORMANDIE : UN PROJET AMBITIEUX EN FAVEUR DES
JEUNES SANS QUALIFICATION**

ADOPTÉ PAR :

**57 POUR
7 ABSTENTIONS
1 CONTRE**

RAPPORTEUR : Mme Régine LOISEL

CESR de Haute-Normandie
5, rue Robert Schuman
BP 1129
76174 ROUEN CEDEX 1

Tél : 0.35.52.56.30 – Fax : 02.35.52.57.00 - Mail : vbeaupere@cesr-haute-normandie.fr

Le Service Public Régional de la Formation (SPRF) en Haute-Normandie, dont les principes ont été adoptés par le Conseil Régional au mois d'octobre 2009, fait l'objet d'une première déclinaison sur laquelle le CESR est appelé à se prononcer.

Bien qu'il partage les objectifs affichés, le CESR estime être dans l'incapacité de se prononcer sur l'opportunité du SPRF, au vu du peu de précisions données par le document examiné. C'est pourquoi le CESR demande au Conseil Régional de lui fournir de plus amples renseignements sur la définition et les contours de ce SPRF.

Concernant la création d'un Contrat d'Accès à la Qualification (CAQ), le CESR tient à faire part de son vif intérêt pour le projet. Toutefois, en termes budgétaires, le CESR veillera à ce que la mise en oeuvre de ce dispositif ne prive pas d'autres actions de formation professionnelle des fonds qui leur sont normalement alloués par le Conseil Régional.

Par ailleurs, le CESR s'interroge sur le nombre de bénéficiaires concernés annuellement par ce dispositif.

**DÉCLARATION DE MONSIEUR HUGUES SANSON AU TITRE DU COMITÉ
RÉGIONAL CGT DE NORMANDIE CONCERNANT LE PROJET D'AVIS SUR LE
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE LA FORMATION EN HAUTE-NORMANDIE : UN
PROJET AMBITIEUX EN FAVEUR DES JEUNES SANS QUALIFICATION**

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Au travers de la décision de l'exécutif régional de mettre en place un service régional de la formation professionnelle, le groupe CGT tient à rappeler son attachement au principe de service public et voit donc ce nouveau dispositif d'un œil favorable.

Le service public comme outil de réponses aux besoins fondamentaux, individuels et collectifs, a pour raison d'être, l'égalité de traitement et d'accès aux services pour tous.

De par ses principes et ses valeurs il est facteur de cohésion sociale et de protection individuelle.

Au moment où les chantres du libéralisme à tout crin, font, au quotidien, la démonstration de leur incapacité à trouver des solutions équitables à la crise qu'ils ont créée.

Au moment où les mêmes, continuent de pourfendre et de casser les services publics, il est réjouissant de constater qu'il existe encore des volontés pour faire ressurgir cette belle idée qui a fait, quoi qu'on en dise, ses preuves.

Pour la CGT, la finalité d'un service public régional de formation professionnelle est de satisfaire aux besoins fondamentaux des salariés en activités ou privés d'emploi au regard de la formation tout au long de la vie.

Cependant, il ne faut pas tomber dans l'angélisme et au delà des mots et des déclarations d'intentions il conviendra que les modalités pratiques de mise en œuvre permettent d'atteindre les objectifs affichés par un suivi efficace de ceux-ci.

Par ailleurs, nous espérons que ces modalités intégreront des critères s'appliquant aux services délivrés aux bénéficiaires de la formation, mais aussi des critères sociaux s'appliquant aux salariés de la formation professionnelle qui sont trop souvent confrontés à la précarité et aux conditions de travail dégradées.

Je vous remercie.

**DÉCLARATION DE MADAME ARLET ADAM AU TITRE DE L'UNION RÉGIONALE
DES ORGANISMES DE FORMATION DE NORMANDIE ET LA FÉDÉRATION DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE EN HAUTE-NORMANDIE CONCERNANT LE
PROJET D'AVIS SUR LE SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE LA FORMATION EN
HAUTE-NORMANDIE : UN PROJET AMBITIEUX EN FAVEUR DES JEUNES SANS
QUALIFICATION**

Le service public régional de la formation professionnelle en Haute-Normandie, comme dans d'autres régions, est un projet en faveur des jeunes sans qualification.

Si nous pouvons soutenir la création d'un contrat d'accès à la qualification, que dire du SRPF ?

Qu'y a-t-il d'original et de particulier dans ce principe adopté l'an dernier, alors que le c'est le Conseil régional qui définit les contours et exigences des appels d'offre ?

Nous posons diverses questions :

- 1) qu'est ce qui est contenue dans « l'élargissement du SRPF » ?
- 2) Combien de bénéficiaire seront concernés par an ?
- 3) Qu'est-ce que le SRPF offre de plus qu'un appel d'offre habituel ?
- 4) Va-t-on organiser la concertation avec les partenaires qui sont déjà dans le domaine de l'insertion ou élargir à d'autres acteurs ?

Nous craignons que cette coquille vide, affichage politique et politicien s'il en est, soit porteuse de marchés protégés, tentation que nous ne pouvons soutenir, ni accepter ?

Pour ces raisons, nous voterons contre.

**DÉCLARATION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS MAILLARD AU TITRE DE LA SECTION
HAUTE-NORMANDIE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE CONCERNANT
LE PROJET D'AVIS SUR LE SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE LA FORMATION EN
HAUTE-NORMANDIE : UN PROJET AMBITIEUX EN FAVEUR DES JEUNES SANS
QUALIFICATION**

La Région de Haute Normandie met en place un « Service Public Régional de Formation Professionnelle ».

En premier lieu, il faudra préciser ce qu'on entend ici par service public dans la mesure où le concept et le terme de service public est dans notre pays porteur d'une signification précise et de valeurs.

Ensuite et surtout, le contenu doit en être défini.

Pour la FSU, le dispositif pourrait permettre aux salariés les plus éloignés de l'emploi et de la qualification de bénéficier d'une offre de formation continue dérogeant aux lois du marché, mais la procédure du mandatement pour certaines formations n'affranchit pas d'une mise en concurrence entre structures de formation privées et publiques et surtout ne règle pas les problèmes d'inégalité entre régions.

La FSU souhaite que les organismes publics de formation (GRETA, AFPA, universités, CNAM, ...) deviennent les opérateurs essentiels, en particulier pour la formation des salariés peu qualifiés dans le cadre d'un réel service public de la formation professionnelle continue à pilotage national et que le développement de ces formations ne s'accompagne pas d'un transfert de la formation initiale vers la formation continue.

**DÉCLARATION DE MADAME NICOLE GOOSSENS AU TITRE L'UNION RÉGIONALE
DES SYNDICATS CFDT DE HAUTE-NORMANDIE CONCERNANT LE PROJET D'AVIS
SUR LE SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE LA FORMATION EN HAUTE-
NORMANDIE : UN PROJET AMBITIEUX EN FAVEUR DES JEUNES SANS
QUALIFICATION**

Nous avons beaucoup développé en début d'après-midi le problème de qualification qui a une résonance tout à fait particulière dans notre Région notamment sur les jeunes. Nous partageons tous cette approche qui veut que les jeunes sont les plus pénalisés dans l'entrée sur le marché du travail et que les plus pénalisés des pénalisés sont les jeunes sans qualification. Nous ne pouvons que valider le fait qu'il y ait une action spécifique à l'égard de ces jeunes mais il ne faudrait pas oublier non plus les autres personnes qui sont dans la même situation, notamment les seniors.

Nous comprenons la démarche de la Région, qui a un devoir de donner un accès à l'emploi à toutes ces catégories mais nous devons avoir en tête que le projet majeur doit être l'accès à la qualification pour tous.

**DÉCLARATION DE MADAME RÉGINE LOISEL AU TITRE DE L'UNION RÉGIONALE
DES SYNDICATS CFTC DE NORMANDIE CONCERNANT LE PROJET D'AVIS SUR LE
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE LA FORMATION EN HAUTE-NORMANDIE : UN
PROJET AMBITIEUX EN FAVEUR DES JEUNES SANS QUALIFICATION**

En fait, les personnes nous ont bien dit que c'était à moyens constants. Il n'y a pas de moyens supplémentaires mis sur cette action. C'est pour cela qu'on a eu aussi cette réaction.

**DÉCLARATION DE MONSIEUR GÉRARD LISSOT AU TITRE DE L'ASSOCIATION
NORMANDIE AEROSPACE CONCERNANT LE PROJET D'AVIS SUR LE SERVICE
PUBLIC RÉGIONAL DE LA FORMATION EN HAUTE-NORMANDIE : UN PROJET
AMBITIEUX EN FAVEUR DES JEUNES SANS QUALIFICATION**

Eu égard aux remarques qui viennent d'être faites, je vais repasser la parole à Arlet ADAM. Je pense que les commentaires qui sont faits dans le procès verbal seront envoyés à la Région. Cela suppose éventuellement d'avoir une petite explication en 5ème avec l'élu ou le représentant des services concernés.

**DÉCLARATION DE MADAME ARLET ADAM AU TITRE DE L'UNION RÉGIONALE
DES ORGANISMES DE FORMATION DE NORMANDIE ET LA FÉDÉRATION DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE EN HAUTE-NORMANDIE CONCERNANT LE
PROJET D'AVIS SUR LE SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE LA FORMATION EN
HAUTE-NORMANDIE : UN PROJET AMBITIEUX EN FAVEUR DES JEUNES SANS
QUALIFICATION**

Je pense que les interventions que viennent de faire mes collègues, pour certaines d'entre elles, je suis complètement d'accord. Par exemple on parle dans ce texte de contrat d'accès à la qualification pour des publics sans qualification et on ne peut qu'être d'accord.

Là où je me suis prononcée contre, c'est sur le service public régional de formation, ce n'est pas sur les contrats d'accès à la qualification qui doivent effectivement protéger certaines personnes qui, en ce moment, n'ont aucune qualification. Là-dessus, on est complètement d'accord. Mais on ne sait absolument pas combien de personnes on va prendre en charge puisque ça coûtera quand même, si j'ai bonne mémoire, 16.400 € par personne sur 16 mois et on ne sait pas si on en prendra 2, 10, 35, 200... on ne sait rien !

Je crois que si je veux répondre à la question que tu as posée tout à l'heure, effectivement on ne sait pas exactement sur quoi on nous demande de nous positionner puisque tout est dans tout. On mélange deux choses qui sont complètement différentes.